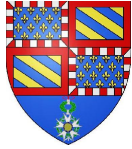


DÉPARTEMENT DE LA CÔTE D'OR	SÉANCE ORDINAIRE DU 28 JANVIER 2016
<p data-bbox="129 241 475 309"> ARRONDISSEMENT DE BEAUNE </p> <p data-bbox="129 353 475 421"> VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LOSNE </p>  <p data-bbox="161 651 443 797"> Le Maire certifie que la convocation du Conseil Municipal a été faite le 20 janvier 2016 </p> <p data-bbox="185 842 419 909"> Nombre de présents 13 </p>	<p data-bbox="496 275 1541 421"> L'An deux mille seize, le 28 janvier à dix neuf heures et quinze minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JEAN-DE-LOSNE, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Madame Marie-Line DUPARC, Maire. </p> <p data-bbox="496 465 1541 611"> Présents : Mesdames COLLENOT Béatrice, DEPREY Martine, DUPARC Marie-Line, HUGUENOT Caroline, MERLE Céline, VIEUX Carine et Messieurs BARBERET Jacques, BENOIT David, GAILLARD Hervé, LEBLANC Romuald, MERLE Jean-François, PARANT Maurice, POUSSOT Jean-Pierre. </p> <p data-bbox="496 656 1094 689"> Absents : ELIBOL Sabine et GARCIA Jacqueline. </p> <p data-bbox="496 712 1541 790"> Procurations : ELIBOL Sabine procuration à DUPARC Marie-Line et GARCIA Jacqueline procuration à GAILLARD Hervé. </p> <p data-bbox="496 824 1034 857"> formant la majorité des membres en exercice. </p> <p data-bbox="496 902 1046 936"> Secrétaire de séance : Madame VIEUX Carine </p>

Madame le Maire procède à l'appel des membres du conseil municipal, constate que le quorum est atteint et que la séance du conseil municipal peut commencer.

Avant de commencer la séance, Madame le Maire informe les conseillers municipaux qu'elle souhaite ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour indiqué sur la convocation. Ce point supplémentaire concerne l'acquisition par la commune d'un drapeau et d'une demande de subvention pour son acquisition.

L'ensemble des conseillers municipaux donne leur accord pour l'ajout de ce point supplémentaire.

Le PV de la séance du 08/12/2015 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Hervé GAILLARD intervient pour demander la signification du mot « IRL » indiqué dans le dernier PV. Madame le Maire fait réponse à Monsieur GAILLARD (Indice de Référence des Loyers). Il précise aussi que Jacqueline GARCIA avait donné procuration à David BENOIT lors du Conseil du 8 décembre mais qu'elle n'a pas été prise en compte. Madame le Maire lui indique qu'effectivement la procuration a été retrouvée le lendemain matin dans la boîte aux lettres de la Mairie mais qu'au moment du vote elle n'a pas pu être prise en compte.

L'ordre du jour est ensuite examiné.

N°2016-001 TARIF D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LE SALON FLUVIAL

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que le salon fluvial aura lieu cette année du 23 au 24 avril prochain sur le quai National, la gare d'eau et le quai du Canal. Ce salon a pour objectif, en partenariat avec les professionnels, la communauté de Communes « Rives de Saône », l'Office de Tourisme, les communes de Losne et de Saint-Usage et la CCI de Côte d'Or de

favoriser le développement, la notoriété de Saint-Jean-de-Losne dans le domaine du tourisme fluvial, en faisant de ce salon, un « incontournable » pour les professionnels, les passionnés et le grand public. Aussi, Madame le Maire propose que les entreprises intéressées puissent s'inscrire et réserver un emplacement, sur le domaine public communal, pour un montant forfaitaire de 100.00 € par emplacement pour le salon de 2016.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

- APPROUVE le montant forfaitaire de 100.00 € par emplacement, pour les professionnels, à compter de cette année.
- PRECISE que l'encaissement sera fait par le Régisseur (titulaire ou adjoint) nommé lors de la création de la régie « Fêtes et salon fluvial ».

Suffrages exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

N°2016-002 TARIF DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE PAR LES ASSOCIATIONS SAINT-JEAN-DE-LOSNAISES

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que par délibération n°2015-104, les tarifs de location de la salle polyvalente ont été votés pour l'année 2016. Il était précisé que les associations ayant leur siège à Saint-Jean-de-Losne peuvent bénéficier d'une location à titre gratuit, une fois par an.

Cette gratuité, une fois par an, lors de manifestations organisées par les associations Saint-Jean-de-Losnaises dans la salle polyvalente a été discutée à plusieurs reprises en réunions d'adjoints, notamment en ce qui concerne les associations dont la vocation est la promotion de la Ville de Saint-Jean-de-Losne, et plus particulièrement son attractivité commerciale et touristique.

Aussi, Madame le Maire propose que soit réexaminée la gratuité de la mise à disposition de la salle polyvalente pour ce type d'association.

Madame le Maire et les conseillers municipaux consultent les tableaux de réservation de la salle polyvalente sur les trois dernières années afin de convenir éventuellement de nouvelles conditions de mise à disposition.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

- MAINTIENT une gratuité par an aux associations Saint-Jean-de-Losnaises pour les manifestations organisées à la salle polyvalente de la Ville,
- DECIDE que ce point sera à nouveau réexaminé lors d'un prochain conseil municipal.

Suffrages exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

N°2016-003 DEMANDE DE SUBVENTION DU CFA BATIMENT COTE D'OR

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le CFA BATIMENT COTE D'OR a sollicité auprès de la Mairie, l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Le CFA du bâtiment a été créé en septembre 1973 et accueille cette année près de cinq cents jeunes en formation dans tous les métiers du bâtiment, du CAP au BTS, en passant par le BP et le bac professionnel. Il propose également une classe préparatoire pour les jeunes de 15 ans et met en place des formations en direction des salariés d'entreprise dans le cadre de la formation continue (habilitation électrique, échafaudage...).

Madame le Maire précise qu'un élève de la commune est scolarisé au sein de cet établissement.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

- DECIDE l'attribution d'une subvention de 35 € par élève scolarisé,
- PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2016.

Suffrages exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

N°2016-004 DEMANDE DE SUBVENTION DU CFA LA NOUE BOURGOGNE

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal, de la demande de subvention adressée par le CFA La Noue

Le CFA La Noue, premier CFA interprofessionnel de Bourgogne, assure des missions de formation, d'éducation et accueille cette année, trois élèves de la Commune de Saint-Jean-de-Losne.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE l'attribution d'une subvention de 35 € par apprenti, soit 105.00 € pour 2016,
- PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2016.

Suffrages exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

N°2016-005 DEMANDE DE SUBVENTION DE LA MAISON FAMILIALE RURALE D'AGENCOURT

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal, de la demande de subvention adressée par la Maison Familiale Rurale d'AGENCOURT.

La MFR d'AGENCOURT forme des jeunes, réalise des projets éducatifs et accueille cette année, une élève de la Commune de Saint-Jean-de-Losne.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE l'attribution d'une subvention de 35 € par élève pour 2016,

- PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2016.

Suffrages exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

N°2016-006 EXAMEN DE LA REQUETE DU GESTIONNAIRE DU CAMPING (Saison 2015)

Madame le Maire et les conseillers municipaux examinent le courrier adressé par le gestionnaire du camping de la saison 2015, qui fait état d'une baisse de la fréquentation du camping (au niveau de l'hébergement), d'un début de saison difficile et qui sollicite une réduction du loyer pour la saison 2016 (en cas de renouvellement de la convention de gestion) et une exonération de la charge liée à la consommation d'eau, suite une fuite due à une surpression au local sanitaire du camping.

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,

- DECIDE que le montant du loyer sera maintenu à 4 000.00 € TTC,
- PRECISE que la demande d'exonération de la charge relative à la consommation sera réexaminée après présentation par le gérant du camping pour la saison 2015, de ses comptes d'exploitation de la saison passée.

Suffrages exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

N°2016-007 Approbation de la convention NAP 2015/2016 avec la Communauté de Communes « Rives de Saône »

Madame Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal, la délibération N°2014-071 en date du 16 octobre 2014 qui l'avait autorisée à signer la convention de mise à disposition d'une animatrice-référente avec la Communauté des Communes « Rives de Saône » pour la période scolaire 2014/2015, pour le service des NAP.

En décembre dernier, La Communauté de Communes a adressé une nouvelle convention afin de reconduire le dispositif de mise à disposition d'une animatrice-référente pour l'année scolaire 2015/2016.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition de l'animatrice référente avec la Communauté de Communes « Rives de Saône » pour la période scolaire 2015/2016.

Suffrages exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

N°2016-008 APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL COMMUNAL A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES «RIVES DE SAONE »

Madame. le Maire fait part d'une possibilité de mise à disposition d'un local communal, sis au 2 Rue de la Liberté (ancien logement de la gardienne de la Mairie) à la communauté de Communes « Rives de Saône » afin d'y accueillir le service « Enfance Jeunesse » (direction, secrétariat administratif et gestion/régie matériel).

Madame Le Maire donne ensuite lecture au Conseil Municipal du projet de convention de mise à disposition du local, à compter du 1^{er} avril 2016 qui prévoit un loyer mensuel de 550.00 € plus 100.00 € de provisions pour charges (électricité, chauffage).

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'approuver la convention de mise à disposition d'un local communal, sis au 2 rue de la Liberté, à la communauté de Communes « Rives de Saône » (service enfance jeunesse)
- **AUTORISE** Madame. Le Maire à signer ladite convention avec Monsieur. le Président de la communauté de Communes « Rives de Saône

Suffrages exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

N°2016-009 CONVENTION PREALABLE DE SOLLICITATION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX EN MATIERE DE VOIRIE

Madame le maire rappelle au Conseil Municipal les délibérations relatives à l'intervention des services départementaux au profit des communes prises par le Conseil Départemental de la Côte d'Or, en date du 15 décembre 2006, du 23 mars 2007 et du 12 octobre 2015.

Cette dernière délibération fixe pour l'année 2016, les modalités de l'intervention des services départementaux au profit des communes.

Madame le Maire et les conseillers municipaux examinent ensemble le projet de convention proposé par le Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'approuver la convention de sollicitation des services départementaux en matière de voirie,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention avec Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Côte d'Or.

Suffrages exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

N°2016- 010- CONTRAT DE LOCATION D'UN VEHICULE DE SERVICE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis avril 2012, un véhicule de service attribué au service technique de la ville était en location et que ce contrat arrive à son terme le 25 avril prochain.

Madame le Maire informe les conseillers municipaux qu'elle a reçu avec Maurice PARANT, le conseiller commercial RENAULT DIAC, qui a proposé à la ville un nouveau contrat de location.

Le précédent contrat avait été signé pour un kilométrage maximum de 60 000 km, alors que le véhicule n'a effectué à ce jour que 22 000 km. Aussi, RENAULT DIAC a fait une offre de location, comprenant un kilométrage maximum de 30 000 km et un véhicule neuf équivalent à la précédente proposition (KANGOO Express DCI 75).

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de reconduire ce système de location, pour un véhicule thermique qui inclut l'entretien du véhicule et qui a donné satisfaction lors de la précédente location.

Le Conseil Municipal, après examen des propositions et en avoir délibéré,

- **DECIDE** de demander la prolongation du contrat actuel de location pour une durée de 6 mois,
- **DECIDE** de solliciter une proposition de location pour un véhicule électrique ainsi qu'un devis pour l'installation dans l'atelier municipal d'une borne électrique pour le rechargement de la batterie, qui seront examinés lors d'un prochain conseil municipal.

Suffrages exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

N°2016-011 – DEMANDE DE RESERVE PARLEMENTAIRE

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le drapeau utilisé par la Société des membres de la Légion d'honneur lors des manifestations officielles est en très mauvais état et qu'il convient de le remplacer.

La ville de Saint-Jean-de-Losne, qui a fêté en septembre dernier, le bicentenaire de son attribution de la légion d'honneur, souhaite acquérir un nouveau drapeau, digne de l'attribution faite à la Ville par Napoléon.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, examine le devis de la Société ALPHA B de CAIRON pour l'achat de ce drapeau avec hampe complète en bois, baudrier, housse de transport et gants blancs, dont le montant 'élève à 1 057.08 € hors taxe.

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, **SOLLICITE** une aide financière exceptionnelle de l'état au titre de la réserve parlementaire 2016.

Le plan de financement prévisionnel HT s'établit ainsi :

1.	Total dépenses HT	=	1 057.08 €
2.	Réserve parlementaire (50 %)=		528.54 €
3.	Autofinancement (50 %) =		528.54 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout acte correspondant à ce dossier.

Suffrages exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

N°2016-012 – Convention de mutualisation du policier municipal intercommunal

Madame le Maire informe les conseillers municipaux que la Mairie de Saint-Usage a été saisie par la Préfecture qui souhaite qu'une convention de mutualisation entre les communes de Saint-Usage, Echenon et Saint-Jean-de-Losne soit établie pour le policier municipal intercommunal.

- Vu la convention communale de coordination entre la police municipale et les services de l'état en 2013,
- Vu la nécessité de formaliser la mise à disposition d'un agent de police municipale entre les trois communes,
- Vu le projet de convention proposé par les services de la Préfecture,
- Vu les explications de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- DECIDE de donner un avis favorable sur le projet de convention proposé, avec les modifications concernant le gilet de protection (à enlever), les modalités de répartition des charges financières de fonctionnement qui concernent le fonctionnement du service de police municipale et non le local et le bureau mis à disposition par les communes de Saint-Usage et Saint-Jean-de-Losne.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Suffrages exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

N°2016-013 – Modification des statuts de la Communauté de Communes « Rives de Saône » et adoption de la version N°7

Considérant le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211.1 et suivants, L.5211.16 et suivants,

Considérant la loi N°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et de l'affirmation des métropoles (dite loi MAPTAM),

Considérant la loi N°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (dite loi « ALUR »),

Vu l'arrêté préfectoral du 23 décembre 2004 autorisant la fusion de la communauté de communes Seurre Val de Saône, de la communauté de communes du Pays Losnais et du SIVOM de Saint-Jean-de-Losne en un nouvel EPCI intitulé « Communauté de communes Val de Saône-Saint Jean de Losne-Seurre,

Vu l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2006 autorisant les modifications statutaires portant notamment définition de l'intérêt communautaire des compétences de la communauté de communes Val de Saône, Saint-Jean-de-Losne, Seurre,

Vu l'arrêté préfectoral du 20 janvier 2012 portant modification statutaire de la communauté de Communes « Rives de Saône »,

Vu l'arrêté préfectoral du 4 septembre 2012 portant modification statutaire de la communauté de Communes « Rives de Saône »,

Vu l'arrêté préfectoral du 18 décembre 2013 portant modification statutaire de la communauté de Communes « Rives de Saône » donnant lieu à la version N°6,

Vu que l'article L.5214-16 du code général des collectivités territoriales (CGCT) liste les compétences exercées par les communautés de communes, qu'elles soient obligatoires ou optionnelles,

Considérant la délibération N°109 du 7 octobre 2015 portant modification de l'intérêt communautaire en ce qui concerne la compétence « sport »,

Pour que la modification statutaire soit validée par arrêté préfectoral, il est nécessaire que cette modification soit adoptée par la « majorité qualifiée » des communes membres, à savoir : la moitié des communes représentant les 2/3 de la population ou les 2/3 des communes représentant la moitié de la population,

Considérant les modifications à apporter à la version N°6 des statuts :

- Dénomination : « Rives de Saône »,
- Composition et représentation : 57 conseils municipaux (de 1 à 6 délégués par commune selon la population communale),
- Développement économique : mise à jour de la liste des usines et ateliers relais (supprimer Format Raisin et Blanquart),
- Compétence environnement : « Mise en œuvre et gestion du Service Public Assainissement Non Collectif (SPANC) en ce qui concerne le contrôle des installations, dans le respect des plans de zonage établis par les Communes, »,
- Compétence jeunesse : ajouter « coordination du Projet Educatif Territorial »,

Vu que la Commission statuts s'est réunie le 3 juin 2015 pour travailler le dossier et a émis un avis favorable quant à ces modifications,

Après en avoir délibéré,

Les conseillers municipaux,

- **ENTERINENT** les modifications apportées à la version N°6,
- **ENTERINENT** la version N°7 des statuts de la communauté de communes.

Suffrages exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

Compte- rendus des commissions :

Commission « Fêtes et vie associative » : Jacques BARBERET informe les conseillers municipaux que la première réunion de la commission aura lieu le 2 février 2016 à 18 h 00.

Il parle du projet de création d'un marché bio sur la commune et indique qu'au cours de cette réunion le calendrier prévisionnel des manifestations sera réalisé.

IL précise aussi que le marché hebdomadaire du mercredi est maintenu pendant l'hiver.

Commission « Jeunesse et sport » : Madame HUGUENOT Caroline informe qu'elle a participé à une réunion des Pagaies des bords de Saône, concernant l'organisation du championnat de France des Dragon Boat en octobre prochain. Elle précise que Madame le Maire va prochainement avoir une réunion avec le Président, Patrick FAUDOT pour l'organisation technique de ce championnat. Le club est très bien classé et ce championnat va être un évènement sportif important à l'automne.

Commissions « Personnel » : Maurice PARANT indique que la commission a examiné les candidatures adressées à la mairie pour le remplacement de la personne chargée de l'entretien des locaux de la mairie et que 5 personnes seront reçues pour un entretien individuel le 3 février 2016.

Madame DEPREY fait un point sur le salon fluvial 2016 : Une réunion a eu lieu le 18 janvier dernier au cours de laquelle le budget a été fait. La communication sera accentuée cette année (Panneaux publicitaires, flyers, banderoles, ...

Une réunion avec les commerçants de Saint-Jean sera organisée le 22/02/2016.

L'Association Nationale des Plaisanciers en Eaux Intérieures fera son assemblée générale à la salle polyvalente de Saint-Jean le samedi matin. Des entreprises extérieures sont sollicitées afin d'installer un stand, ainsi que des structures gonflables. Un concert sera peut-être organisé le samedi soir.

La prochaine réunion pour le salon fluvial est prévue le 8 février 2016.

Madame DEPREY fait part de sa participation à l'Assemblée Générale de l'ASVBD JUDO, le 9 janvier dernier. Au cours de cette AG, le rapport moral a été présenté par le Président et il a été fait le bilan de la fusion de l'ASVBD JUDO et DOJO SEURROIS. Le bilan sportif est très positif.

Communications du Maire :

Madame le Maire informe les conseillers municipaux que le dispositif « voisins solidaires » sera mis en place sur la ville de Saint-Jean-de-Losne et que Saint-Jean-de-Losne sera la première commune de Côte-d'Or où ce beau projet sera mis en place.

Madame le Maire parle du risque de fermeture de classes à la rentrée prochaine et qu'elle va avoir rendez-vous avec Madame NOTEBAERT car la nouvelle carte ne prend pas en compte les effectifs des enfants de moins de 3 ans, alors que ce dispositif existe depuis 15 ans sur la commune, qui est équipée pour accueillir les enfants de moins de 3 ans.

Madame le Maire a eu une réunion organisée par la Communauté de Communes au sujet du covoiturage. Un point a été fait sur les emplacements de covoiturage existants sur les communes de Seurre, Brazey en Plaine, Losne et St-Jean. Les besoins de chacun ont été examinés et les pistes de subventions vont être recherchées afin d'améliorer ces aires de covoiturage et la communication au sujet de celle-ci.

Une réunion de travail pour les travaux du Bastion des Charmilles est prévue le 3 février prochain avec NALDEO (maitrise d'œuvre) et SAD.

Monsieur GAILLARD demande la parole afin de signaler divers points :

- La place du Port Bernard est en très mauvais état. Il faudrait reboucher les trous car elle n'est pas praticable.
- Problème du stationnement des bus sur la place du Port Bernard (Places de parking bitumées)
- Certains trottoirs de la ville sont en mauvais état.
- Les trous de la rue de l'hôpital (goudron et gravillons) après les travaux effectués par le Service des Eaux sont mal rebouchés.
- Voir le problème de la réservation de la salle du milieu par les associations le soir.

La séance est levée à 21 h 30

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2016

N°2016-001 TARIF D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LE SALON FLUVIAL

N°2016-002 TARIF DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE PAR LES ASSOCIATIONS SAINT-JEAN-DE-LOSNAISES

N°2016-003 DEMANDE DE SUBVENTION DU CFA BATIMENT COTE D'OR

N°2016-004 DEMANDE DE SUBVENTION DU CFA LA NOUE BOURGOGNE

N°2016-005 DEMANDE DE SUBVENTION DE LA MAISON FAMILIALE RURALE D'AGENCOURT

N°2016-006 EXAMEN DE LA REQUETE DU GESTIONNAIRE DU CAMPING (Saison 2015

N°2016-007 Approbation de la convention NAP 2015/2016 avec la Communauté de Communes « Rives de Saône »

N°2016-008 APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL COMMUNAL A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES «RIVES DE SAONE »

N°2016-009 CONVENTION PREALABLE DE SOLLICITATION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX EN MATIERE DE VOIRIE

N°2016- 010- CONTRAT DE LOCATION D'UN VEHICULE DE SERVICE

N°2016-011 – DEMANDE DE RESERVE PARLEMENTAIRE

N°2016-012 – Convention de mutualisation du policier municipal intercommunal

N°2016-013 – Modification des statuts de la Communauté de Communes « Rives de Saône » et adoption de la version N°7